

• • •

Au Canada, à l'heure actuelle, la question qui prime toutes les autres, et qui les relègue toutes dans l'ombre, c'est la grave et épineuse question de la conscription. Le 11 juin, sir Robert Borden a soumis au Parlement la mesure qu'il avait annoncée. Nous ne l'analyserons pas ici. La presse quotidienne en a fait connaître les dispositions à tout le public. Elle décrète que tous les Canadiens de 20 à 45 ans, non exemptés par la loi, pourront être appelés, successivement, suivant la classe à laquelle ils appartiennent, par voie de sélection, en service actif dans les forces expéditionnaires canadiennes en Europe. Les classes définies par le projet de loi sont au nombre de dix. Ce bill a provoqué une opposition énergique au Parlement et en dehors du Parlement. Et il a déterminé une crise politique d'une intensité inouïe. Dès à présent on peut constater qu'il va modifier profondément l'aspect et l'évolution des partis. Il divise entre eux à la fois les conservateurs et les libéraux. Et il est difficile de prévoir maintenant quelles en seront les conséquences.

Le chef de l'opposition, sir Wilfrid Laurier, a proposé, lorsque le projet a été proposé en deuxième lecture, l'amendement suivant: " Que la discussion ultérieure de ce bill soit différée jusqu'à ce que son principe ait, au moyen d'un referendum, été soumis aux électeurs du Canada et approuvé par eux. " Un sous-amendement a été soumis par M. Barrette, député de Berthier, demandant que le bill soit renvoyé " à six mois ", c'est-à-dire aux calendes grecques. Le débat est engagé et promet d'être long. Nous croyons entrevoir à l'horizon des élections générales.

Thomas CHAPAIS.

Saint-Denis, 26 juin 1917.
